

*Les subsides*

**M. Deans:** Vous avez eu raison, monsieur le Président, de rappeler le député à l'ordre. Il a tendance à abuser du Règlement. Le député a dit des choses qui ne sont pas conformes aux faits même s'il est vrai, qu'ayant pris connaissance du contenu de la mesure, notre parti a dit qu'à son avis, cette mesure ne devrait pas être présentée au Parlement. Et je soutiens que ce faisant nous n'avons pas dérogé à la coutume. Étant donné que le ministre a dépensé des dizaines de milliers de dollars pour annoncer sa proposition, pour révéler en public quelle en était la teneur, du moment que nous savons que cette mesure causera des torts irréparables, nous avons le devoir de dire qu'à notre avis, elle ne mérite pas d'être présentée. Ceci dit cependant, le débat a tout de même déjà été amorcé.

Le député devrait savoir qu'au moins trois principes différents sont en cause dans le projet. Personne ne pourra me convaincre que nous ne pouvons séparer la question de la mise en valeur des gisements houillers des terres de la Couronne, de celle de la réfection des chemins de fer ou du renouvellement de l'entente relative au tarif du Nid-de-Corbeau. Personne ne pourra me convaincre non plus que le fait de parler du tarif du Nid-de-Corbeau nous oblige à traiter simultanément de l'amélioration du système de transport ou de l'exploitation des gisements houillers des terres de la Couronne.

Et nous soutenons que ce sont là trois principes tout à fait différents. Si le gouvernement voulait régler deux de ces questions avant la fin de juin, nous serions tous disposés à collaborer. Mais la question du tarif du Nid-de-Corbeau est une question tellement contestée, si compliquée, que nous ne pouvons la régler en l'espace de quelques semaines. Compte tenu du nombre d'intervenants, du désir du gouvernement de limiter le débat, il faut l'interrompre tout de suite en attendant qu'il accepte tout au moins de le diviser en trois parties. Il me semble que c'est de cette façon-là que le gouvernement devrait fonctionner.

**M. Cullen:** Monsieur le Président, j'ai bien aimé entendre le député de Hamilton Mountain donner son point de vue sur l'accord du Corbeau et c'est à cela que je voulais en venir. C'est le genre de débat qu'il faudrait avoir. Peut-être devrions-nous le diviser en trois parties? Je n'en sais rien.

**M. Deans:** Renvoyez-le au comité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Cullen:** Le député applaudit. C'est peut-être ainsi que les choses devraient se passer, mais qui aurait pu le savoir je vous le demande? Si je ne n'avais pas posé la question au député, par votre entremise monsieur le Président, les Canadiens n'auraient jamais su que que le parti en face aimerait que cette mesure soit scindée en trois parties. Nous avons beau jeu de la débattre maintenant. Alors pourquoi ne pas le faire? Décidons si elle devrait être scindée au comité. Il saute aux yeux que le parti d'en face a déjà prévu une tactique. C'est un parti minoritaire. Il peut faire de l'obstruction et faire l'impossible pour ralentir les travaux. Mais il faudra bien un jour qu'on débattre la mesure. Je ne trouve pas en l'occurrence qu'on fasse justice au gouvernement en lui refusant de débattre une mesure qui sera bénéfique, non seulement pour les habitants de l'Ouest, mais aussi pour tous les Canadiens.

**M. le vice-président:** Y a-t-il d'autres questions? Non. Débat.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, au début de mes remarques, je voudrais tout simplement dire d'une façon non équivoque que je ne crois pas qu'il y ait un seul député à la Chambre qui ne pense pas sincèrement vouloir améliorer le Parlement, et faire en sorte qu'à l'avenir nous puissions faire de cette institution une institution de plus en plus respectable, parce que chaque fois qu'un geste disgracieux est posé, chaque fois qu'une manœuvre extrême est utilisée par quelqu'un au sein de la Chambre pour en miner le fonctionnement ou la crédibilité, je pense que chacun d'entre nous en paie la note d'une façon quelconque, et à mon avis, cela est très mauvais pour un pays où on préconise tant le respect des libertés individuelles et collectives. Je voudrais donc, tout d'abord, signaler que dans le cadre du débat sur cette motion, de ce côté-ci de la Chambre, certainement, nous sommes disposés à écouter toute suggestion constructive pour effectivement améliorer le fonctionnement du Parlement et lui permettre d'être plus efficace, plus moderne et de répondre le mieux possible aux exigences de la population.

Maintenant quand on lit le texte même de la motion, on se rend compte qu'elle manque de sérieux et qu'elle est plutôt partisane. Il aurait été tentant, ce matin, de prendre le texte de la motion et surtout à la suite du discours prononcé par le chef intérimaire de l'opposition officielle de faire un débat purement partisan, politique et d'essayer de signaler les abus de part et d'autre et d'en faire une confrontation qui, ultimement, se serait avérée probablement stérile et qui n'aurait pas rehaussé le prestige de cette institution et sûrement pas contribué à faire apprécier davantage les politiciens au pays.

Je préfère plutôt saisir l'occasion pour exprimer certaines vues sur la façon dont nous avons essayé, au cours des dernières années, et en particulier durant cette session, d'améliorer le fonctionnement du Parlement, et également pour souligner certains faits précis qui sont éloquentes et qui vont démontrer les points que je veux établir et, enfin, pour corriger le dossier à certains égards, suite à des affirmations qui ont été faites.

• (1210)

[Traduction]

J'espère bien pouvoir rétablir les faits une fois pour toutes. Cela fait plus d'un quart de siècle que le député de Yukon (M. Nielsen) siège à la Chambre et il devrait bien savoir ce qui s'est passé en 1960 puisqu'il y était contrairement à la plupart d'entre nous. J'ai entendu le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui vient de partir, se porter à la défense de chef de l'opposition quand il a dit qu'on avait imposé ces subsides à l'opposition en 1960 en invoquant la clôture. C'est mal d'induire ainsi la Chambre en erreur. Je n'arrive pas à comprendre que des députés qui étaient ici à l'époque puissent soutenir de pareils propos qu'on répète depuis les trois dernières années. Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé.